

Comparaison du mémorandum de la CNE Universités avec les programmes des partis politiques francophones sur l'enseignement supérieur et la recherche

En vue des élections de mai 2019, la CNE a demandé aux présidences des six partis politiques francophones (CDH, DéFI, Ecolo, MR, PS et PTB) de se positionner sur les chapitres du mémorandum du secteur CNE des universités et de la recherche : les statuts et les carrières des personnels, le paysage de l'enseignement supérieur et le refinancement.

Le document ci-après est établi à partir des réponses directes qui nous ont été communiquées par trois partis : Défi, Ecolo et le MR ainsi que sur la base des programmes des partis, consultables sur Internet, particulièrement pour les trois autres partis.

En premier essai de synthèse, la majorité des revendications CNE portant sur le personnel ne sont pas abordées dans le programme des partis, qui s'intéressent essentiellement, d'une part aux politiques générales d'enseignement, et d'autre part, aux étudiants.

Les textes en encadré reprennent en résumé ce qui figure dans le mémorandum CNE

Statuts et carrières du personnel des universités

Instaurer un statut décrétoal pour le personnel des universités libres subventionnées

DéFI est favorable. Pas de position des autres partis

Personnel PATO/PATGS

Il est urgent d'améliorer les carrières et barèmes du personnel de niveau 2, qui offrent trop peu de perspectives aux personnes concernées.

Par ailleurs, les procédures de promotion doivent être harmonisées et améliorées.

Enfin, le recours à des CDD sur budget ordinaire doit être limité aux contrats de remplacement.

DéFI est favorable. Pas de position des autres partis

Personnel scientifique

La carrière des chercheurs et du personnel de la recherche tant des universités que du FNRS doit être améliorée en termes de stabilité et de perspectives. Pour cela, la CNE demande :

- l'activation du fonds de garantie pour les chercheurs voté en 2004 ;
- une transparence plus grande sur les critères d'évaluation qui conditionnent l'évolution de carrière au niveau des universités et du FNRS ;
- le passage sur contrat à durée indéterminée (CDI) pour les chercheurs et le personnel logistique travaillant sur une succession de contrats ;
- l'analyse des raisons d'abandon du doctorat.

CDH

- Améliorer le statut et la carrière des chercheurs-euses et leur assurer de meilleures conditions de travail (droit aux congés familiaux, aménagements de fin de carrière).

Ecolo

- Améliorer le statut social du chercheur et en particulier de la chercheuse tout au long de sa carrière.
- Garantir un traitement équitable des charges du personnel.

PS

- Améliorer les perspectives de carrière des chercheurs et promouvoir les métiers de la recherche
- Assurer la portabilité des droits et de l'ancienneté des chercheurs que leur carrière soit académique ou non.
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en place de mécanismes assurant ce principe dans les promotions académiques et par la participation équilibrée (ratio 1/3 - 2/3) des hommes et des femmes dans les organes de décisions des établissements.
- Augmenter le nombre de diplômés d'une thèse de doctorat.

PTB

- Nous installons, comme norme pour tous les chercheurs boursiers, deux contrats successifs de deux ans.
- Nous misons sur des contrats à durée indéterminée pour l'ensemble du personnel scientifique, en créant plus de postes de chercheurs qualifiés.

Mandataires permanents FNRS

- développer la carrière des permanents FNRS jusqu'au grade de directeur de recherche principal ;
- réduire l'ancienneté nécessaire pour la promotion du chercheur qualifié au grade de maître de recherche à 6 ans au lieu de 8 ;
- harmoniser les montants du complément de rémunération pour les permanents FNRS qui ont une charge partielle académique dans les universités de FWB ;
- octroyer un droit de tirage de 2.000 € par an pour les frais de fonctionnement de tous les mandataires permanents.

DéFI

Est favorable à ces demandes.

Ecolo

Ecolo propose d'améliorer les conditions de travail du chercheur, et en particulier de la chercheuse, tout au long de sa carrière notamment en augmentant les postes permanents, en revoyant les structures des bourses et en adaptant les modalités de calcul de la pension.

Négocier des nouveaux statuts adaptés aux besoins (et aux réalités) actuels.

La CNE demande de créer un statut pour de nombreuses fonctions « floues » (assistant pédagogique, vacataire, chargé d'encadrement, enseignant de langues, experts extérieurs, lecteurs, répétiteurs, collaborateurs didactiques) sans vision claire des carrières, barèmes et tâches de ces personnels.

DéFI

Se déclare favorable

Ecolo

Nous sommes favorables à une clarification des différents statuts, leur diversité ayant augmenté ces dernières années, produisant des situations illisibles et parfois injustes.

Pension du personnel académique définitif

Il faut préserver le statut de pension du secteur public, et en conséquence ne pas supprimer les tantièmes préférentiels, déjà « rabetés » en 2011.

Ecolo

Une réflexion doit être menée sur la façon de prendre en compte la pénibilité dans le calcul de la pension. Pour les académiques, un dispositif remplaçant les tantièmes préférentiels devra se baser sur une évaluation tenant compte des caractéristiques de ces carrières.

PS

Garantir des pensions décentes aux enseignants. Offrir une pension décente et complète à chaque enseignant et permettre à ceux qui le souhaitent d'avoir une carrière plus courte, sans pour autant les condamner à une perte de pension trop importante.

MR

Il est indispensable de moderniser le système des tantièmes préférentiels qui date du 19ème siècle et qui n'est réservé qu'à certaines catégories de fonctionnaires. Le calcul de la pension du secteur public doit être plus équitable et mieux prendre en compte la pénibilité de certaines fonctions.

Pour le PAT/PATGS des universités subventionnées, octroi d'une pension d'Etat, ou prise en charge du financement de l'assurance de groupe par la FWB.

Aucune position

**Clarifier les relations sociales sur le plan sectoriel pour les universités subventionnées
Élargir la concertation sociale aux projets de décrets concernant la recherche.**

DéFI

Favorable

Ecolo

Nous sommes désireux d'optimiser au mieux le fonctionnement de la concertation sociale, que ce soit dans l'enseignement supérieur ou dans la recherche.

Evaluation de la mise en œuvre du décret paysage

Cette évaluation doit se faire en référence aux objectifs suivants :

- rapprocher - voire uniformiser sur le meilleur modèle - les statuts des membres du personnel ;
- améliorer les conditions de travail du personnel ;
- favoriser la concertation sociale ;
- retrouver des moyens pour favoriser la démocratisation de l'enseignement supérieur.

CDH

- Revoir les missions et fonctionnement de l'ARES, considérée comme « chronophage » par les établissements, impuissante à réguler l'offre de formations et à construire des collaborations entre institutions ; renforcer son rôle de diffuseur de bonnes pratiques ; clarifier son rôle par rapport à celui de l'Administration (DGENORS).
- La limitation des établissements par zone géographique correspond mal à la portée universaliste de nos universités. Le décret Paysage doit être corrigé.
- Repenser les critères et les procédures d'habilitation pour les délivrer plus objectivement.

DéFI

Défi propose de lancer une évaluation externe et scientifique du Décret Paysage. L'évaluation permettra de mettre en évidence les points forts et les points faibles du décret.

Ecolo

- Évaluer la réforme du paysage de l'enseignement supérieur et soutenir les dynamiques de décroisement.
- Développer de nouvelles formations dans les territoires faiblement pourvus, dans le cadre de collaborations associant les établissements situés à proximité.
- Le dossier des « Alliances universitaires européennes » nous paraît préoccupant en ce qu'il risque de mettre en place des « méga-universités » européennes, ou certains cursus particuliers, risquant de construire progressivement un enseignement supérieur à deux vitesses à l'échelle européenne.

MR

- Organiser une évaluation externe et complète du décret Paysage et des nombreuses réformes qu'il a engendrées.

- Mettre fin aux effets pervers du système actuel d'accumulation de crédits, car le parcours individualisé de l'étudiant, [...] devient, dans les faits, un filtre social.
- Abaisser le seuil de réussite à 10/20 est un mauvais signal. Nous prôtons un retour à 12/20.

PS

- Donner à chaque étudiant une information détaillée sur la réglementation et ses conséquences sur leur parcours.
- Le PS défend la logique du décret paysage qui prône l'organisation de l'offre d'enseignement supérieur sur base géographique.
- Poursuivre le développement de l' e-paysage pour mettre en oeuvre des politiques plus justes.

Refinancement

La CNE demande un refinancement de tout l'enseignement supérieur à hauteur de 50 millions d'euros par an. Les modalités de financement doivent à la fois viser à supprimer l'enveloppe fermée de manière à réduire la concurrence entre établissements et assurer le financement de base des universités grâce à une part fixe récurrente croissante.

CDH

- Augmenter le financement de l'enseignement supérieur chaque année de 50 millions € pendant 5 ans pour atteindre à terme la moyenne européenne.
- Créer, en plus, un fonds de 20 millions € pour financer les aménagements immobiliers.
- Demander aux Régions de soutenir l'isolation des bâtiments (économies d'énergie).
- Diminuer les subsides facultatifs accordés à l'un ou l'autre établissement sur la base de décisions ministérielles pour les intégrer dans le refinancement, de manière plus égalitaire.
- Soutenir les objectifs européens d'investir 100 milliards d'ici 2027 pour la recherche.
- Augmenter les moyens du FNRS à concurrence de 50 millions € dès 2020.

DéFI

- Refinancer en priorité l'enseignement supérieur à hauteur de 150 millions d'euros, en vue de dynamiser les mécanismes d'aide à la réussite et à l'orientation en début de parcours, de favoriser l'innovation pédagogique, de combattre la précarisation du milieu étudiant, de renforcer les liens entre le supérieur et le monde du travail.
- Refinancer le FNRS en deux étapes : un financement complet des 6 priorités du Plan stratégique du FNRS d'ici la fin de la législature et augmenter de 50 % les moyens publics afin de rencontrer les objectifs européens

Ecolo

- Ecolo plaide pour la sortie progressive de l'enveloppe fermée et pour un refinancement progressif de l'enseignement supérieur à la hauteur de ses besoins
- Ecolo défend le principe d'un financement différencié des établissements d'enseignement supérieur permettant d'orienter des moyens vers l'encadrement des publics connaissant les taux de réussite les plus faibles, et en particulier les étudiants de première génération.
 - Ecolo défend l'augmentation des moyens financiers disponibles pour la recherche en vue d'atteindre les 3 % du PIB.

MR

- Le MR plaide pour un refinancement de 150 millions € jusqu'en 2024.
- Diversifier les sources de financement

PS

- Accélérer le refinancement de l'enseignement supérieur et mettre fin au mécanisme de l'enveloppe fermée. Le financement de l'enseignement supérieur doit être lié au nombre d'étudiants et au renforcement des collaborations et coopérations entre établissements.
- Accroître le financement de la recherche en visant le ratio de 4 % d'ici 2035.
- Encadrer le lobbying des grandes entreprises.
- Encadrer et limiter l'apport de fonds privés.
- Inclure dans les règles de financement des critères accordant des financements complémentaires tenant compte des étudiants en situation de handicap
- Etablir un diagnostic sur l'état des bâtiments et sur un plan de rénovation

PTB

- *Nous lions le financement de l'enseignement supérieur à la hausse du nombre d'étudiants.*
- *Nous augmentons le budget de la recherche publique pour arriver à 1% d'ici 2024.*

Les modalités d'accès aux études supérieures des étudiants européens non-résidents doivent être repensées. Il faut créer un fonds de compensation européen afin de rééquilibrer la balance.

CDH

Créer au niveau européen un fonds de compensation des Etats-membres qui forment sur leur sol un nombre d'étudiants européens supérieur au nombre de ses étudiants formés un autre Etat.

Ecolo

Le fonds de compensation est une piste évoquée depuis longtemps, qui permettrait une meilleure égalité d'accès au travers de l'Europe.

PS

Prévoir un système au niveau européen qui permette d'octroyer une compensation financière pour un Etat ou, en Belgique, une Communauté s'il accueille plus d'étudiants de l'Union européenne qu'ils n'en envoient dans les autres pays.

Les droits complémentaires (minerval payé par les étudiants non européens) en FWB ne doivent pas dépasser le montant maximal actuel de 4.175 €. Dès lors, la mesure décrétole permettant la multiplication par 15 de ces droits d'inscription doit impérativement être abrogée.

Ecolo

Ecolo demande que le minerval des étudiants étrangers hors Union Européenne ne puisse pas dépasser de plus de 5 fois celui des autres étudiants.

PTB

Nous mettons fin à la discrimination et rendons le minerval des étudiants internationaux identique à celui des étudiants nationaux.

Réduire les coûts d'abonnements aux revues scientifiques et encourager les modes alternatifs de publication.

CDH

Baisser la TVA sur les publications électroniques.

PTB

Nous stimulons la publication des résultats de la recherche scientifique en libre-accès, pour augmenter l'efficacité et limiter les coûts pour les universités. Nous installons une base de données centrale de préimpression pour toutes les recherches publiées en Belgique.

Sur la ristourne du précompte professionnel du personnel scientifique : mise sur pied d'un organe paritaire chargé de veiller au nombre d'emplois créés à partir de ce financement

Aucun parti n'exprime de position. A noter, le CDH propose d'étendre l'exonération du versement du précompte professionnel au personnel académique ayant des activités de recherche.

Instaurer la représentation syndicale dans l'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques et dans le Groupe de travail 2 du Comité Femmes et sciences

Seul DéFI est favorable

Améliorer le fonctionnement de l'organe de concertation et de négociation au sein du FRS-FNRS (OCN)

Aucune position

Bon vote !